



Procès-verbal de la séance du Conseil Général Séance du 19 juin 2023 selon convocation.

La séance débute à 19h30, sous la présidence de M. Jérémie Crisinel, Président.
L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentation des nouveaux membres.
3. Ordre du jour.
4. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
5. Nominations statutaires.
6. Nomination d'une commission consultative pour l'ARASPE.
7. Communications de la Municipalité.
8. Préavis n° 2023-01 Comptes 2022.
9. Préavis n° 2023-02 Arrêté d'imposition pour 2024.
10. Préavis n° 2023-03 Demande de crédit pour la mise en zone 30km/h d'une partie du territoire de la commune de Rueyres.
11. Propositions individuelles et divers.

1. Appel.

Sont absents excusés :

Mmes Laurent Zeller Véronique et Mermoud Catherine M.M. Bell Alexander, Bornand Julien, Jordan Eric et Laurent Marc-Olivier.

Le Conseil Général compte à ce jour 48 membres, 42 sont présents pour débiter cette séance.

2. Assermentation des nouveaux membres.

Mme Véronique Henchoz est assermentée séance tenante. Le Conseil Général compte dorénavant 49 membres, 43 membres sont présents dès l'assermentation.

3. Ordre du jour.

L'ordre du jour ainsi présenté est accepté à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

4. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 est accepté à l'unanimité sans abstention ni avis contraire. M. Syndic apporte la précision suivante concernant le point 7 suppression du plafonnement. La taxe spécifique sur l'énergie électrique ne pourra pas être modifiée, seule la fiscalité globale pourrait être revue selon la situation financière de la commune.

5. Nominations statutaires.

Pour l'élection du Président, M. Jérémie Crisinel, accepte un nouveau mandat d'une année. Il n'y a pas d'autres propositions. M. Jérémie Crisinel est élu tacitement et par applaudissements, Président. Pour l'élection du vice-Président, Mme Isabelle Breton accepte un nouveau mandat. Il n'y a pas d'autres propositions. Mme Isabelle Breton est élue tacitement et par applaudissements, vice-présidente.



Pour l'élection des scrutateurs, Mme Luzia Jordan accepte un nouveau mandat et est élue par applaudissements. M. Lionel Zeller ne souhaite pas reconduire sa candidature. Mme Catherine Mermoud, absente ce soir, se propose et est élue par applaudissements.

Pour l'élection des scrutateurs suppléants, Mme Nathalie Jordan accepte un nouveau mandat et est élue par applaudissements. Mme Luzia Jordan propose M. Alain Buffat mais il refuse.

M. Pierre-François Duc propose Véronique Henchoz, qui accepte et est élue par applaudissements. Le conseil Général doit nommer un(e) délégué(e) du Conseil pour l'ARASPE. La déléguée Municipale est Mme Brigitte Subilla. Mme Maryline Piot se propose et est élue par applaudissements.

6. Nominations d'une commission consultative pour l'ARASPE.

Le Conseil Général doit nommer une commission consultative de 3 personnes dont Mme Maryline Piot fraîchement nommée, fait partie. Cette commission devra étudier les nouveaux statuts de l'ARASPE lors d'une séance. Mmes Marie-Eve Gachet et Véronique Henchoz se proposent et sont élues par applaudissements.

7. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic nous informe que le poste de secrétaire communale est à repourvoir au 1^{er} septembre à la suite du départ de Corinne Henry. Ce poste est à 20% avec les séances de Municipalité un lundi sur deux de 17h à 19h.

M. Michel David : pour information le rapport de gestion annuel 2022 du fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable a été remis à chaque membre du Conseil.

L'arrêt de l'éclairage public de 23h à 5h du matin est maintenu jusqu'au mois de novembre afin d'avoir une année complète.

M. Marc David : la fête du 1^{er} août aura lieu à Pailly sur le site du challenge avec les 8 communes. Un flyer va être distribué prochainement avec toutes les informations utiles.

8. Préavis n° 2023-01 comptes 2022.

Chaque membre a reçu le préavis n°2023-01, le rapport de gestion, les comptes 2022 ainsi que le rapport de la commission de gestion avec la convocation. M. le Syndic parcourt page par page les comptes pour d'éventuelles questions et donne également des explications. Le résultat 2022 affiche un bénéfice de CHF 50'049.47 pour un total du compte de fonctionnement de CHF 1'827'663.37.

Le rapport de la commission de gestion est lu par M. Olivier Bourgeois et recommande sur la base de leur examen ainsi que la révision par un organe officiel de révision, d'adopter les comptes 2022 tel que présentés. M. Alain Buffat demande comment choisissez-vous à qui va les aides pour le sport ? M. le Syndic, selon les demandes reçues, nous choisissons au sein du collège municipal qui nous allons aider, il s'agit de clubs ou sportifs de la région, parfois nous en refusons également.

M. Alain Buffat constate que l'électricité et le chauffage des bâtiments a beaucoup augmenté malgré un gros investissement avec un chauffage à distance à pellets donc pas d'économies. M. le Syndic, en effet l'électricité et l'achat de pellets a fortement augmenté, de plus les bâtiments n'ont pas été isolés donc le but était aussi de montrer l'exemple avec un chauffage écologique plutôt que viser l'économie globale. Il n'y a plus de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission de gestion concernant le préavis n°2023-01 concernant les comptes 2022 sont acceptés à l'unanimité sans abstentions, ni avis contraire.



9. Préavis n° 2023-02 Arrêté d'imposition 2024.

Chaque membre a reçu le préavis n° 2023-02, l'arrêté d'imposition ainsi que le rapport de la commission des finances. La Municipalité propose un statu quo car elle estime que c'est encore trop tôt pour discuter d'un changement. En effet des investissements sont prévus et une nouvelle péréquation entrera en vigueur en 2025. Elle propose donc avec prudence, de reconduire l'arrêté d'imposition sans modification pour l'année 2024. Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Daniel Laux et recommandent d'accepter le préavis n° 2023-02 tel que présenté. Il n'y a pas de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n° 2023-02 sont acceptées à l'unanimité avec 3 abstentions et pas d'avis contraire.

10. Préavis n° 2023-03 Demande de crédit pour la mise en zone 30km/h d'une partie du territoire de la commune de Rueyres.

Chaque membre a reçu le préavis n°2023-03 et le rapport de la commission des finances. M. Michel David nous présente le projet au beamer. En collaboration avec le DGMR, la zone limitée à 30km/h a été définie. Cette mesure a été acceptée successivement par la sous-commission des limitations de vitesse (SCLV) puis par la commission consultative de circulation. La Municipalité demande un crédit de CHF 16'000.- pour la réalisation du projet. Ce montant couvre la signalisation et le marquage et sera financé par les liquidités courantes. M. le Président nous rappelle que ce projet est de la compétence de l'exécutif, donc aucune commission ad hoc n'a alors été nommée.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Bertrand Ménard et approuve le financement et recommande d'accepter le préavis. Les membres de la commission souhaitent donc agir comme simples membres du Conseil Général et faire part du commentaire suivant : à savoir que ce projet leur est apparu comme justifié, raisonnable, et qu'ils le soutiennent. Ce projet a soulevé pas mal de questions et remarques des membres du conseil. Mme Maryline Piot demande plus de précisions sur la réflexion du projet, il y a déjà des modérateurs pour ralentir le trafic, elle reste perplexe.

M. Michel David rappelle qu'il y a plus de 10 ans la commune avait demandé au canton la possibilité de passer le chemin de Liamont à 30km/h, ça été refusé. Lors du dernier conseil de 2022, une interpellation pour la suppression des bacs-ralentisseurs- du chemin de Liamont a été faite. La Municipalité a alors pris contact avec le voyer des routes qui a recommandé d'avoir une approche globale sur l'ensemble de notre territoire et pas seulement concernant le chemin de Liamont et la route de l'église. Mme Maryline Piot trouve que c'est un pansement sur le problème et que ça ne va pas résoudre le problème des camions. Mme Marie-France Weber trouve qu'il faudrait mettre le 30km/h dès l'entrée du village. Elle trouve aussi qu'il y a beaucoup de camions pas très prudents sur le chemin du Rayon et de ce fait le bord des routes est très endommagé, car trop étroit.

M. Michel David, l'objectif n'est pas de mettre 30km/h dans tout le village et qu'il n'est malheureusement pas possible d'interdire les camions. M. le Syndic affirme qu'il n'y a pas de report de trafic des Esserpis sur le Rayon et que le 30km/h pourrait dissuader les camions.

M. Alain Buffat trouve que le 30km/h n'a pas lieu d'être, chacun doit respecter et adapter sa vitesse.

M. Gilles David demande s'il aurait été possible de faire un essai 3-6 mois provisoire.

M. Kévin Besson : pourquoi ne pas mettre 30km/h dès l'entrée du village et ne pas faire un changement en si peu de temps ? M. le Syndic, c'est interdit, il faut d'abord passer à 50km/h avant le 30km/h. La Municipalité doit trouver un équilibre pour sécuriser et rassurer les habitants. Il ne s'agit pas d'un caprice ou d'un effet de mode et encore moins pour diminuer le bruit. M. Valéry Jordan ajoute que c'est un petit budget de 16'000.- et que ce changement va être à peine perceptible.

M. Bertrand Ménard approuve cette initiative surtout qu'il n'est pas possible d'avoir des passages pour piétons. Il ajoute que les camions fonctionnent au GPS et qu'avec des zones 30km/h leurs trajets sera calculé plus long donc ils passeront peut-être par ailleurs.



M. Michel Motto Akam trouve qu'ils ne sont pas allés au bout de la réflexion, des gendarmes couchées ou autres auraient pu être proposé. M. le Syndic : des obstacles sont beaucoup trop bruyants et insupportable pour les riverains surtout avec les camions et tracteurs.

M. Pietro Ricci demande si des moyens de contrôle de la vitesse vont être effectués, style radar ?

M. Michel David : le radar pédagogique va nous donner des indications et ainsi voir l'évolution.

Nous vous présenterons les mesures. Et si nécessaire il y a la possibilité de mettre un radar.

Il n'y a plus de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances, concernant le préavis n° 2023-03 sont acceptées à l'unanimité avec 4 avis contraire et 3 absentions.

11. Propositions individuelles et divers.

M. Daniel Reymond demande quand la prise pour la fibre optique sera installée chez lui car pas encore fait. M. Michel David dit qu'il doit contacter Swisscom ou son opérateur.

M. le Syndic remercie chaleureusement sa boursière communale, Brigitte Jordan, pour ses 20 ans de bons et loyaux services, un bouquet lui est remis. Il remercie ensuite l'assemblée pour les débats bien nourris, la présence et la bonne collaboration. Il rappelle qu'il y a la fête de la musique ce week-end avec la venue entre autres de la Présidente du Grand Conseil Vaudois.

M. le Président annonce que la commission ad hoc pour le PPA de la scierie est déjà bien active. Il sera à l'ordre du jour cet automne. Il remercie à son tour les commissions, les membres du conseil, le bureau ainsi que la municipalité pour le bon travail effectué et la bonne collaboration.

La prochaine séance aura lieu le 25 septembre à 20h00

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h12.

Le Président :

La Secrétaire :

Jérémy Crisinel

Sarah David